

### UNE RÉGLEMENTATION POURQUOI?

Une réserve naturelle a pour vocation de protéger un patrimoine naturel exceptionnel et reconnu.

Pour trouver le juste équilibre entre enjeux patrimoniaux et activités humaines, une réglementation s'applique. Elle sert de garde-fou et permet à chacun de profiter au mieux du site tout en préservant la faune, la flore, les paysages et les milieux naturels.

Les agents des réserves naturelles, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Office National des Forêts ou de la Gendarmerie nationale sont, entre autres, chargés de faire respecter cette réglementation.

- Les chiens sont interdits, même tenus en laisse, car ils peuvent créer des dégâts chez les oiseaux nichant au sol et déranger les animaux sauvages. Nous comptons sur vous !
- Pour préserver la quiétude de cet espace protégé, aucune forme de navigation ou de loisirs nautiques n'est autorisé dans la réserve naturelle : bateaux à moteur, bouées, kayaks, paddles, baignade...
- Pour limiter le risque incendie élevé, surtout en été, les atteintes à la flore et le dérangement de la faune, il est interdit de faire du feu.
- La flore est protégée au sein de la réserve naturelle. Contemplez-la, respirez-là, mais ne la cueillez pas !
- Accès aux îlots végétalisés et bancs de graviers au milieu du cours d'eau est interdit pendant la période de nidification des oiseaux, du 15 mars au 15 août, pour éviter la destruction des œufs et le dérangement des parents ou des juvéniles.



Asters  
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Haute-Savoie

www.cen-haute-savoie.org  
04 50 66 47 51 | contact@cen-haute-savoie.org  
www.facebook.com/reservenaturelledeltadeladrance

### LÉGENDE

- Limites de la réserve naturelle
- Porte d'entrée de la réserve naturelle
- Parking
- Sentiers balisés
- Belvédère



La réserve naturelle du Delta de la Dranse, située sur la commune de Publier, est gérée par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.

# VOCATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE

CONNAÎTRE

**Les sciences sont des outils fondamentaux pour mieux comprendre le monde qui nous entoure et ses fragilités. La réserve naturelle est un laboratoire en plein air !**

PROTÉGER

**Une réglementation spécifique s'applique à chaque réserve naturelle. Le gestionnaire assure la protection de cet espace par des missions de police de l'environnement.**

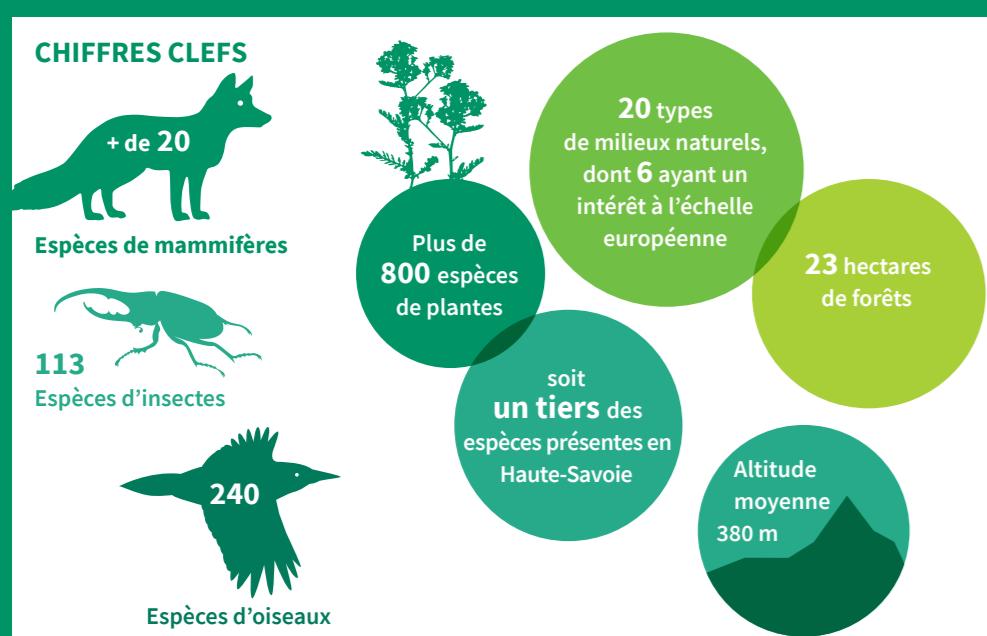
GÉRER

**GERER**

Un projet de conservation et de gestion des espèces et des milieux naturels existe sur cet espace, à la recherche d'un équilibre délicat pour les hommes et la nature.

**PARTAGER**

Aimer, découvrir, apprendre, respecter... cet espace est ouvert au public et entraîne les visiteurs bien au-delà de l'émerveillement



## ACTIVITÉS DANS LA RÉSERVE NATURELLE

- A** Juste avant de déboucher sur le lac, un panneau “baignade interdite” prévient des risques liés à la présence de la centrale de Bioge située en amont qui produit de l’hydroélectricité. Pendant l’été, EDF régule le débit de la rivière. Les activités de sport d’eaux vives peuvent se pratiquer uniquement à certains horaires communiqués par EDF et en dehors de la réserve naturelle.
  - B** A l’embouchure, la rivière dépose les matériaux qu’elle a charriés sur plusieurs kilomètres, formant ainsi le delta. Ailleurs sur le Léman ou dans des rivières du secteur, ces graviers sont prélevés et destinés à la production de **matériaux de construction** (granulats, sables, cailloux). Les plateformes de Sagradranse servent à trier et nettoyer le produit de cette activité d’extraction de graviers.
  - C** L’équipe du gestionnaire de la réserve naturelle du Delta de la Dranse sillonne régulièrement le terrain. Suivis scientifiques, restauration des milieux naturels, accueil du public et surveillance sont au programme.
  - D** La pêche est interdite dans la réserve naturelle. Cette décision a été prise par les pêcheurs locaux eux-même, pour préserver la reproduction des poissons et notamment de la Truite ! Cette interdiction profite à toutes les espèces de poissons, qui évoluent en toute tranquillité dans la **réserv de pêche**.
  - E** La réserve naturelle est située au cœur d’une zone très urbanisée, et constitue un des derniers milieux naturels autour du lac Léman. Afin d’assurer la tranquillité de la faune et la préservation des habitats, le **périmètre de protection** réglementera certaines activités y compris au niveau du delta et du lac, dans la continuité de la réserve naturelle.

## PATRIMOINE DE LA RÉSERVE NATURELLE

- 1** Les pelouses des terrasses sèches de la réserve naturelle recèlent une biodiversité étonnante. C'est le domaine d'**orchidées**, qui ont mis en place des stratégies pour attirer les insectes qui assurent leur pollinisation. Certaines miment la forme d'un insecte femelle, d'autres émettent une odeur de phéromones sexuelles, et d'autres encore cachent du nectar au fond d'éperons plus ou moins longs, suivant qu'elles doivent être pollinisées par une abeille, un bourdon, ou un papillon...
  - 2** Véritable station d'épuration, la roselière améliore la qualité de l'eau en filtrant et en assimilant divers polluants, comme le phosphore, les nitrates ou les métaux lourds. Le comblement progressif et naturel des roselières priverait la réserve naturelle d'une biodiversité importante. Aussi, des actions de gestion sont menées afin de maintenir ce lieu de quiétude pour de nombreuses espèces.
  - 3** La **forêt alluviale ou ripisylve** (ripi = berge ; sylve = forêt) longe le cours d'eau et joue un rôle écologique et paysager de grande importance. La forêt joue un rôle de corridor écologique permettant la circulation d'espèces qui y trouvent refuge et nourriture.
  - 4** Le **Fuligule morillon** est un canard plongeur. Le mâle, facile à identifier, est tout noir, avec les flancs blancs, des yeux jaunes et une huppe retombant sur la nuque. C'est un oiseau gréginaire, qui forme de larges colonies en hiver. Il vit avec d'autres canards comme les fuligules milouins ou les foulques. Bon plongeur, il peut descendre jusqu'à plusieurs mètres de profondeur.
  - 5** Le **petit Gravelot** est emblématique des milieux humides. Ces couleurs en harmonie avec son environnement le rendent difficile à distinguer parmi les galets dont la couleur s'accorde parfaitement à son plumage. Il se nourrit de petits insectes, de vers et de mollusques qu'il déniche dans la vase. C'est un migrateur qui revient d'Afrique à partir de mars-avril pour nicher au même endroit que l'année précédente, voire dans le même nid !
  - 6** Le **Milan noir** est reconnaissable à sa queue en forme de « V », caractéristique partagée avec le Milan royal. L'espèce affectionne les terrains avec de grands arbres ou des escarpements rocheux favorables à la nidification, et la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs nécessaires à son alimentation. La population lémanique de ce rapace est la plus importante d'Europe !
  - 7** L'**Argousier** est un arbuste épineux qui peut mesurer jusqu'à 6 mètres de hauteur. Entre ses feuilles longues et étroites d'une belle couleur vert-argenté, murissent « les argouses », petits fruits, ronds, de couleur orange. La légende raconte que les feuilles d'argousier auraient été l'un des aliments préférés du cheval d'Alexandre le Grand. Les chenilles du Sphinx de l'argousier, papillon rare et protégé, se nourrissent exclusivement sur cette plante !
  - 8** Avec son corps fuselé, la **Truite** est parfaitement adaptée à une nage rapide. Elle aime les eaux claires, pures et fraîches qu'elle remonte, effectuant parfois des sauts lors de passages difficiles. En hiver, elle recherche des eaux peu profondes et des fonds de graviers dans lesquels la femelle creuse un nid et pond plusieurs milliers d'œufs que le mâle féconde.
  - 9** La **Mouette rieuse**, blanche avec les ailes gris perle et une tête brun sombre, est souvent confondue avec le **Goéland**, beaucoup plus grand. La Mouette est sociable et peu farouche. Omnivore, elle se régale d'animaux, d'insectes, de vers de terre ou de végétaux. Elle aime se reposer dans les eaux calmes et peu profondes du bord du lac et dans le delta.
  - 10** En longeant la plage, vos pas croiseront peut-être quelques branches taillées en biseau, à la manière d'un crayon, laissant apparaître la trace des dents du **Castor**. Deux à trois familles, soit une dizaine d'individus, sont établies sur la réserve naturelle. Ce rongeur discret sort au crépuscule pour manger les écorces et les feuilles qu'il atteint en coupant les arbres.
  - 11** Véritable couloir de dispersion des graines, la **Dranse** est régulièrement colonisée par des plantes exotiques échappées des jardins et transportées par la rivière. Certaines s'y sentent chez elles, comme le **Buddléia de David** aussi appelé "Arbre à papillon", le **Solidage du Canada**, l'**Impatience de l'Himalaya** ou encore le **Robinier faux acacia**... Ces espèces invasives peuvent s'étendre rapidement, envahissant de très grandes surfaces et causant une perte de biodiversité.
  - 12** Bien que plantée, la **hétraie** de la réserve naturelle évolue librement depuis plus de 30 ans. Les arbres morts et les chandelles (troncs morts encore sur pied) sont laissés en place car une seconde vie les attend : ils hébergent et nourrissent de nombreux hôtes (oiseaux, mammifères, mousses, champignons et lichens). Leur décomposition offre un terreau à une nouvelle génération d'arbres !
  - 13** Rivière torrentielle issue des monts du Chablais, la **Dranse** a créé, au cours des âges, un vaste éventail d'alluvions formées de galets, de graviers et de sable. La rivière divague au sein de ce delta, remodelant son lit et formant des îlots mouvants au gré des crues.

## **EN SAVOIR PLUS**

**EN SAVOIR PLUS**  
[www.cen-haute-savoie.org](http://www.cen-haute-savoie.org)  
[rando.nature-haute-savoie.fr](http://rando.nature-haute-savoie.fr)  
[www.facebook.com/  
reservenaturelledeltadeladrance](http://www.facebook.com/reservenaturelledeltadeladrance)  
[www.instagram.com/  
reservenaturelledeltadrance/](http://www.instagram.com/reservenaturelledeltadrance/)

Le parc et la Maison des Drapier

Situés sur la commune de Publier, de l'autre côté de la rivière, le Parc et la Maison des Dranse accueillent les visiteurs toute l'année.  
1034 route de la Dranse  
74500 PUBLIER

